

# Aide Régionale au Recrutement de Doctorants



## Le Dispositif

### ▪ Quels sont les critères d'éligibilité au dispositif?

#### Pour l'étudiant :

- Je suis diplômé BAC+5 de l'enseignement supérieur et inscrit en thèse de doctorat depuis moins de 12 mois.

#### Pour la structure :

- Je suis une entreprise, une association ou un établissement public, ou toute autre structure ayant vocation à conduire des travaux de recherche dont le siège social est en Corse ou dont l'activité principale est réalisée sur le territoire.  
*(les collectivités: mairies, départements, CTC ne sont pas éligibles)*

### ▪ Quel est le montant de l'aide ?

Il est calculé sur la base du coût salarial (charges sociales + patronales comprises) du doctorant dans la structure sur une période de 36 mois. Ainsi l'aide est **de 25% de ce montant si le doctorant est recruté en CDD**, et de **50% s'il est recruté en CDI** ou si le CDD est transformé, en cours ou à l'issue de la période, en CDI.

### ▪ A quelle période de l'année doit être déposée la demande auprès de l'ADEC?

La demande peut être déposée tout au long de l'année.

### ▪ A quoi s'engage la structure qui m'accueille?

Elle s'engage **sur un niveau de rémunération** du doctorant qui ne pourra être inférieur à 1,5 fois le smic brut mensuel (soit supérieur ou égal à 2138 € au 1er juillet 2012).

Elle s'engage à confier des missions en adéquation avec les qualifications du doctorant.

En cas de CDI, elle s'engage à maintenir l'emploi créé durant au moins 3 ans.

Elle s'engage à réaliser un **accord conventionnel avec l'Université** pour la réalisation des travaux de recherche.

## La procédure

**Le futur doctorant a identifié une structure susceptible de l'accueillir pour la réalisation et de ses travaux**

&

**le contact a été pris avec l'Ecole Doctorale pour l'obtention de l'agrément nécessaire à l'inscription**

- 1 La structure adresse à l'ADEC une déclaration d'intention (téléchargeable sur le site de l'ADEC, rubrique téléchargement) ou la dépose en ligne.
- 2 L'ADEC accuse réception de ma demande, et adresse un dossier de demande de subvention à la structure si cette dernière est éligible.
- 3 La structure retourne le dossier complété et signé avec l'ensemble des pièces nécessaires à l'ADEC.
- 4 L'ADEC instruit la demande, qui est soumise à l'avis du bureau de l'ADEC.
- 5 Le Conseil Exécutif délibère.
- 6 Si l'aide est accordée, elle fait l'objet d'une convention entre la Collectivité Territoriale de Corse et la structure.

## Contacts:

Agence de Développement Economique de la Corse

Tel : 04 95 50 91 00

[contact@adec.corse.fr](mailto:contact@adec.corse.fr)

1 Avenue Eugène Macchini –

Immeuble le Régent 20000 AJACCIO

[www.adec.corse.fr](http://www.adec.corse.fr)

